

TARIF DES HONORAIRES DES NOTAIRES

l'honoraire sera de.....\$ 3.00 à \$ 5.00

2. Sur les actes de déclaration de transmission d'actions de banques et compagnies incorporées, de.....\$ 3.00 à \$ 5.00

XVII

1. Sur les actes de notoriété purs et simples, l'honoraire sera de.....\$ 2.50

2. Sur un acte de notoriété affectant des droits successifs ou autres intérêts graves..... 5.00

XVIII

ACTES DE DÉPÔTS DE PIÈCES

1. Sur les actes de dépôt de pièces, de.....\$ 1.50
2. Et un honoraire additionnel de..... 0.50 pour chaque attestation de pièces déposées.

XIX

COMPROMIS, ACTES D'ARBITRAGES, ACTES D'ACCORD ET
TRANSACTIONS

1. Sur les compromis, l'honoraire sera de \$3.00 à \$15.00 suivant les troubles et les circonstances.
2. Sur rapports d'arbitres, suivant l'importance de l'objet en litige et le trouble et les circonstances, de.....\$ 2.00 à \$20.00

XX

ACTES DE COMPOSITION, ATERMOIEMENTS ET AUTRES ACTES
D'ARRANGEMENT ENTRE CRÉANCIERS ET DÉBITEURS

Le montant sur lequel le débiteur ou pour le paiement duquel il obtient du délai, etc., étant de :

1. \$5,000 ou moins, l'honoraire sera de..... \$10.00
2. Au-dessus de \$5,000, il y aura un honoraire additionnel de \$1, eu égard à la considération, aux troubles et aux circonstances.